

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:
↳ **peintre et poseur
de revêtements**

Je travaille bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire!

Selon ce que je dois faire, je porte:

- 1 casquette de sécurité
- 2 vêtements de travail
- 3 gants
- 4 protection des genoux
- 5 chaussures de sécurité
- 6 lunettes de protection
- 7 masque de protection respiratoire
- 8 protection antibruit
- 9 combinaison à usage unique



Je limite les postures inconfortables



J'utilise des équipements adaptés pour réduire les postures inconfortables. J'organise ma zone de travail et j'évite son encombrement.



Je limite les efforts physiques

Pour faciliter le déplacement des charges lourdes, j'utilise des équipements d'aide à la manutention adaptés et en bon état.



Pour limiter les efforts physiques, je mécanise mon travail (ponçage, application de peinture).



→ Pour ne pas tomber de haut!



J'utilise des moyens
d'accès en hauteur
adaptés, sécurisés
et en bon état.



Pas d'obstacle sur mon chemin



Je protège les différents éléments
de mon chantier.

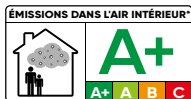
Pour éviter de trébucher sur un obstacle,
je maintiens le chantier propre, organisé
et sécurisé.

Produits chimiques: je me protège

J'adapte ma protection en fonction de la nocivité du produit et j'apprends à reconnaître les pictogrammes de danger.



Je m'informe des dangers des produits (étiquettes) et je privilégie les produits les moins dangereux, avec un label environnemental.



→ Environnement de travail: je me protège

Je me protège des poussières et du bruit lors des opérations de préparation et des travaux de ponçage.
J'utilise des équipements avec système d'aspiration intégré et les moins bruyants possible.
Je me protège des nuisances dues à la coactivité.



Risque amiante:

je prends mes précautions



Je m'informe sur la présence d'amiante (documents de repérage). J'interviens après avoir été formé et en adaptant ma façon de travailler : j'évite les émissions de poussières, je porte des équipements de protection, je gère correctement les déchets...

Risque électrique: je maîtrise

Je m'assure d'avoir l'habilitation électrique adaptée en fonction du travail à réaliser.
Je travaille hors tension.

*Habilitation
électrique* ✓



Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements.
Je m'assure que le véhicule est en bon état
et que mon chargement est correctement
arrimé.
Je stationne mon véhicule dans un endroit
sécurisé.



Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.inrs.fr

www.iris-st.org



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6287

2^e édition • juin 2021 • 6 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2676-0 • © INRS
Illustrations J.-A. Deledda • Graphisme A. Lemaire • Impression Frazier